

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service eau, littoral et biodiversité
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

Consultation du public - dérogation espèces protégées – Réhabilitation de l'ancienne décharge de Dollemard – Ville du Havre

En application des dispositions de l'article L123-19-2 du code de l'environnement, relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, tout dossier de demande de dérogation espèces protégées susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement doit faire l'objet d'une consultation du public d'une durée de 15 jours par voie électronique. Vous êtes donc invités à vous exprimer sur la demande de dérogation à l'article L411-1 du code de l'environnement concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne décharge de Dollemard au Havre, projet porté par la ville du Havre.

Consultation ouverte du 7 juin au 21 juin 2025 inclus.

Il y a 7 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1 Quels sont vos commentaires et avis général sur la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées pour le projet porté par la ville du Havre de réhabilitation de l'ancienne décharge de Dollemard au Havre ?

2 Avez-vous des propositions pour améliorer les mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et/ou de suivi ? :

3 Êtes-vous favorable à l'octroi de la dérogation?

Oui ☐

Non ☐

Indifférent ☐

4 Votre nom (facultatif) :

5 Votre prénom (facultatif) :

6 Votre département de résidence :

7 Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant le 21 juin 2025 minuit, le cachet de la poste faisant foi.